

**Senne - water** : les waterings... et le sous-bassin de la Senne

**Senne - focus** : la commune du Roeulx au Contrat de Rivière, dernière arrivée en date

**Senne - patrimoine** : une rivière à l'honneur... la Thines ! (partie 2)

**Senne - nature** : l'EAUdyssée de la Chevêche



## Les wateringues .... et le sous-bassin de la Senne

Une wateringue est une très ancienne administration publique puisqu'elle date...du Moyen Age ! C'est en 1169, que le Comte Philippe d'Alsace créa les premiers « Water ring » chargés d'assécher des zones marécageuses pour des raisons d'hygiène (car infestées de rats et de moustiques) et pour améliorer les terres agricoles.

### Une water...ingue ?

Aujourd'hui, les wateringues n'ont plus ce rôle d'assécher les zones humides, fort heureusement, mais bien d'organiser la **gestion intégrée du territoire** qui la concerne. Elle rassemble propriétaires (appelés « les adhérités ») et fonctionnaires publics. Chaque wateringue est responsable sur une zone géographique donnée (dite circonscription) de la **gestion des eaux**, et doit assurer la cohérence de cette gestion entre les différents gestionnaires privés, publics et environnementaux. Elle reçoit l'aide technique de la Wallonie et est contrôlée financièrement par la Députation provinciale. Chaque adhérité paie un impôt à l'hectare qui sert à effectuer des **travaux sur les cours d'eau non classés** et ces travaux sont décidés par les adhérités en assemblée générale. Actuellement, il existe 21 wateringues en Wallonie.

En Flandre, de nombreuses wateringues ou « polders » existent

également, elles sont au nombre de 60 ! Ces organismes ont un rôle similaire aux wateringues wallonnes.

### Quel est son rôle ?

Elle est chargée de **gérer les cours d'eau de son territoire** à l'exception des cours d'eau non navigables de 1ère catégorie et les cours d'eau navigables pour lesquels les wateringues n'ont pas la compétence légale, afin d'y assurer un écoulement normal des eaux.

Les **travaux** pour lesquels les wateringues sont habilitées à intervenir sont définis dans le Code de l'Eau : exécution des travaux d'entretien et de petite réparation tels que le nettoyage du lit mineur **des cours d'eau de 2e et 3e catégories**, l'entretien de la végétation des berges etc. Le travail ne concerne donc pas que les cours d'eau non classés.

Avec le relevé des travaux à effectuer, dans la limite de leur circonscription, établi sur base des demandes

formulées lors de leur assemblée générale, les wateringues déterminent, avec l'accord des gestionnaires des cours d'eau concernés, les travaux d'entretien et de petites réparations sur les cours d'eau pour lesquels elles sont compétentes.

### Quelles(s) wateringue(s) dans le sous-bassin de la Senne ?

Au sein du sous-bassin de la Senne, il n'existe plus qu'**une seule wateringue: celle de la Senne**. Elle représente 525 adhérités pour une circonscription de 760 ha et 86 a ! Ci-joint, la carte de sa circonscription territoriale. Elle concerne la Senne et plusieurs affluents sur les communes de Soignies, Braine-le-Comte, Silly et Rebecq.

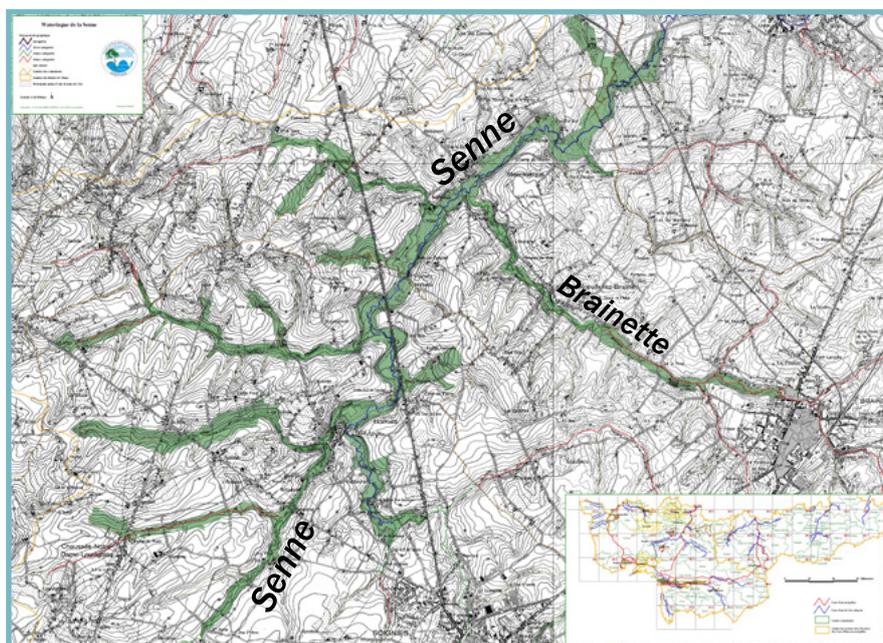
Autrefois, il existait également la wateringue de Tyberchamps qui concernait une partie de la Sennette et quelques affluents mais celle-ci a été dissoute en 2015.

### Wateringue et Contrat de Rivière ?

Depuis le début, la wateringue de la Senne fait partie intégrante du Contrat de Rivière Senne. Des **échanges** se font entre ces deux organismes sur les travaux effectués et à effectuer sur les différents cours d'eau de la wateringue. Le CRSenne remet également l'**inventaire** des dégradations des cours d'eau triennal à la wateringue afin qu'elle puisse planifier l'**entretien** à effectuer, en accord avec les gestionnaires concernés.

### Sources

- Code de l'eau, art.132§2 et art.D55
- <http://environnement.wallonie.be/aww/>
- Association des Wateringues wallonnes ASBL : <http://www.wateringue.be/fr/>
- Vereniging van Vlaamse Polders en Wateringen : [www.vvpw.be](http://www.vvpw.be)



En vert : zone géographique de la wateringue de la Senne © SPW - DCENN

## La commune du Roeulx au Contrat de Rivière, dernière arrivée en date

Fin 2019, la Ville du Roeulx décidait d'adhérer au Contrat de Rivière Senne à partir de l'année 2020. Le début de belles collaborations !

### Une commune, deux bassins

La Ville du Roeulx se situe sur le territoire de **deux contrats de Rivière** ; celui de la **Haine** et celui de la **Senne**. C'est le village de **Mignault** qui est concerné par le CRSenne. Le Roeulx a une population totale de 8 813 habitants pour un territoire de 43 km<sup>2</sup> (205 habitants/km<sup>2</sup>).

Les cours d'eau situés sur le bassin de la Senne sur la Ville du Roeulx sont :

- Le ruisseau des **Longues Meules** – en 3e catégorie puis 2e (affluent du Mignault)
- Le ruisseau de la **Haie du Roeulx** – 3e cat. (affluent des Longues Meules)
- Le ruisseau d'**Herbain** – 3e cat. (affluent LM – source dans le Bois de la Haie du Roeulx)
- Le ruisseau de **Mignault** – 2e cat. (prend sa source sur La Louvière au niveau de la rue du Repos des Chasseurs)
- Le ruisseau de la **Courte** – 3e cat. (affluent de la Sangsouillère)
- Le ruisseau de la **Sangsouillère** – 3e cat. et 2e cat. (poursuit son tracé sur Ecaussinnes en 2e cat.)



Ruisseau de la Courte © CR Senne

L'ensemble des cours d'eau classés situés sur le territoire du CRSenne fait un peu plus de 12 km !

### Le Roeulx, un beau patrimoine

Le Roeulx est traversé par le **Canal historique du Centre** du côté du bassin de la Haine. On y retrouve également l'**abbaye de Saint-Feuillien**. Cette brasserie a vu le jour en 1873, y est brassée la Saint-Feuillien ainsi que la Grisette.

Côté Senne, quelques belles fermes sont visibles sur le village de Mignault telles que la **ferme de la Cantraine** datant du 13e siècle ou la **ferme de Soumiaux** dont les premières traces remontent au 12e siècle.

### Assainissement

Le Village de Mignault est en partie en **zone d'assainissement collective** mais



Ferme de Soumiaux © CR Senne



Ruisseau de la Courte © CR Senne

### Le classement des cours d'eau

Pour rappel, les cours d'eau non navigables sont classés en catégorie, ce qui détermine leur gestionnaire.

- Les 1e catégories sont gérés par le SPW – direction des cours d'eau non navigables
- les 2e catégories sont à charge de la province sur laquelle ils se trouvent
- les 3e catégories relèvent des instances communales et les cours d'eau « non classés » sont entretenus par le propriétaire riverain (le long de ses berges).

une grande partie du territoire se situe en **zone autonome** ce qui signifie que les eaux grises ne sont pas collectées par un réseau d'égouttage collectif permettant l'épuration des eaux. Plus d'infos sur [www.spge.be](http://www.spge.be) -> PASH et sur <http://www.gpaa.be/>

### Collaborations avec le Contrat de Rivière Senne

Le CRSenne a élaboré une **balad'eau** permettant de découvrir Mignault, longue de 6,1 km. Durant cette promenade peuvent être observés le ruisseau des Longues Meules, la station d'épuration mais aussi les fermes de Soumiaux et de la Cantraine. Le dépliant est téléchargeable ici : <http://www.crsenne.be/nosprojets/nosbalades/>.

Des **réunions de concertation** sur le terrain ont été réalisées avec les services communaux et provinciaux en 2020/2021 pour améliorer la qualité des cours d'eau.

En janvier 2020, une **exposition sur les amphibiens** de Wallonie a pris place au centre culturel de Mignault. Celle-ci était accessible pour toutes les écoles de l'entité. Six journées animées par le CRSenne et ses bénévoles ont sensibilisé pas moins de **135 élèves** du primaire à la protection de ceux-ci !

## Une rivière à l'honneur: la Thines (2/2)

Voici déjà le 2<sup>ème</sup> article sur la Thines où il sera question du voûtement, du présent et de l'avenir pour cette rivière souterraine et pourtant si sauvage de par sa déclivité importante lors de son voyage jusqu'à la Samme. La Thines contribue donc à alimenter le canal Charleroi-Bruxelles puisque la Samme s'y jette au pied du plan incliné à Ronquières.

### Le voûtement et les eaux usées domestiques

Concernant le voûtement, voici un extrait du Rif tout dju N° 528 – 9 de 2016 (article de Jacques De Winter).

Notice concernant les travaux de voûtement de la rivière « La Thines » :  
« Il n'est pas nécessaire de rappeler les incommodités, ni le manque d'hygiène élémentaire dont souffraient encore, il y a quelques mois, les centaines de ménages riverains d'une rivière qui, dans sa partie urbaine, n'était plus qu'un long égout à ciel ouvert. De mémoire d'homme, le voûtement de cette rivière fut envisagé, mais sans qu'il ne fut jamais possible d'en commencer l'entreprise. Et chacun avait perdu espoir lorsque, en juillet 1954, le Gouvernement prit des dispositions spéciales en vue de la remise au travail des chômeurs, dispositions qui permettaient, notamment, aux communes de recourir, sans trop de frais, à une abondante main-d'œuvre. .... ».

Lors des travaux de voûtement, les eaux de la Thines ne sont séparées des eaux usées domestiques et pluviales que par une berme centrale. Il s'agit donc d'un **réseau séparatif unitaire** où quand il pleut fort, les eaux usées et pluviales se mélangent. Fin des années 1990, les travaux de construction d'**une station d'épuration** de 44 500 équivalents habitants sont lancés et en mai 2000, celle-ci, gérée par l'intercommunale in BW est inaugurée à Monstreux (voir plus de détails sur <https://www.inbw.be/sites/default/files/publications/nivelles.pdf>). Cette station d'épuration a pour objectif d'**éliminer la plupart**



Les travaux de voûtement de la Thines (Rif tout dju n° 528, 2016)

**des déchets solides** amenés par le collecteur d'eau usées par temps sec, et de traiter la majeure partie de la **pollution organique** contenue dans les eaux usées ainsi que certains polluants solubles dans l'eau (azote, phosphore), avant de rejeter les eaux usées épurées dans la rivière. Cependant, il est important de savoir que les pesticides, les résidus de médicaments, les hormones, les métaux lourds et les hydrocarbures présents dans nos eaux usées constituent des **micropolluants non traités et non éliminés** par la station d'épuration et qui, rejetés dans nos cours d'eau posent un sérieux problème !

Les gestionnaires des stations d'épuration regrettent l'utilisation de plus en plus massive de **lingettes** qui bouchent par moment les pompes dès l'entrée de la station et obligent à détourner les eaux usées dans la Thines sans avoir été épurées ! Avec la crise sanitaire de la Covid, des déchets nouveaux tels que les masques terminent dans les avaloirs et encombrant l'entrée des eaux domestiques usées à l'entrée de la station. Nous vivons une époque d'hyper hygiénisme et la publicité pour des désinfectants fleurit sur toutes les ondes. Ces « tueurs » de bactéries peuvent nuire ou perturber le fonctionnement de certaines stations et surtout se retrouver dans les eaux rejetées en rivière !

En effet, le fonctionnement des réseaux le collecte d'eau usées prévoit **une**

**surverse** dans le cours d'eau en cas de fortes pluies (car des eaux pluviales sont historiquement reprises dans les égouts). La particularité du réseau de Nivelles est qu'il s'agit d'un très vieux réseau où la rivière a été utilisée pour transporter les déchets, les eaux usées et les eaux de pluie en aval de la ville avec toutes les conséquences en termes de salubrité publique, d'environnement et d'inondation. Aujourd'hui de gros investissements ont été réalisés **pour séparer les eaux usées des eaux de la rivière** autant que possible mais il reste ponctuellement des difficultés techniques de collecte, liés à la construction de la ville au cours des siècles derniers.

### Le projet immobilier « Val de Thines » sur l'ex-site industriel d'Arjo wiggins

Le **Val de Thines** est un projet ambitieux d'une **reconversion** lourde d'un ancien site industriel bien connu des nivellois en un projet immobilier d'envergure. Des travaux de démolition et d'assainissement ont débuté en 2016 du côté « Les Heures Claires ». Ce site désaffecté en cours de réhabilitation a un **long passé industriel** avec les Papeteries Delcroix fondées en 1882, rebaptisées depuis, au gré des repreneurs, Wiggin Teape, Arjo Wiggins et enfin Idempapers.

Une enquête publique est clôturée depuis le 2 mars 2021 suite à une demande de permis unique (permis de construire et étude des incidences environnementales) de la part de « Thines Real Estate S.A. » pour **la construction de 8 immeubles** à appartements (260 logements) sur le site des Heures Claires. Aujourd'hui, une décision doit encore être prise par le conseil communal concernant la voirie et par les fonctionnaires de la région wallonne sur le permis unique. Pour la partie de l'ancien site situé entre la place des Déportés et la ferme rose

Si le lecteur souhaite visualiser le voûtement, dont celui de la Thines, voici un reportage photos prises dans les pertuis par Vincent Duseigne - Tchorski :  
<http://tchorski.morkitu.org/17/thines.htm>

## Une rivière à l'honneur : la Thines (2/2)

(Baulers), la société a reçu un permis d'assainissement mais nous n'avons pas d'informations sur le début des travaux. La **Thines** est évidemment **au cœur du projet**, traversant le site d'un bout à l'autre, et des aménagements pour la **valoriser** devraient voir le jour.

### La lutte contre les inondations

Qui dit rivière en ville dit **gestion des inondations**. Concernant la lutte contre les inondations **par débordement de cours d'eau**, la Thines est munie d'une série de **bassins d'orage** : pas moins de 4 existent en amont du centre de Nivelles (gérés soit par l'intercommunale in BW, soit par la Province gestionnaire de la Thines, soit par le SPW - voiries).

Un autre type d'inondations existe : rappelez-vous des fortes inondations qui ont frappé Nivelles en 2016 ! Dans ce cas-ci, il s'agissait d'**inondations liées au ruissellement**, entraînant des coulées de boue. Ce phénomène est dû à des pluies intenses frappant un bassin versant.

À l'initiative de la Ville, sur les conseils de GISER (cellule spécialisée du SPW - Gestion Intégrée sol-érosion-ruissellement) et en collaboration avec les agriculteurs, des **fascines** ont été installées chemin des Saules et rue Lossignol à Baulers ainsi qu'au chemin Saint-Anne à Thines notamment. Elles servent à retenir la terre lors de ruissellement intense.



Fascines - Chemin des Saules © CRSenne

D'autres **actions complémentaires** sont également mises en place car cette lutte contre les coulées de boues se fait en combinant toute une série de mesures de prévention et de protection (pratiques agricoles, gestion des flux d'eau, etc.). De leur côté certains agriculteurs ont pris l'initiative de mettre en place des mesures (plantation de haies rue de Dinant, bandes enherbées, aménagements, etc.). D'autres projets de lutte contre les inondations sont à l'étude par les autorités, et tout nouveau projet de développement immobilier ou autre doit intégrer cet aspect et proposer des ouvrages adéquats.

### La lutte contre les plantes invasives

La gestion de la **balsamine de l'Himalaya** le long des berges de la Thines a été réalisée de 2012 à 2015 par l'équipe du CRSenne avec le soutien du PCDN de Nivelles. Les premières années de gestion furent laborieuses tant la quantité de plants de balsamine était importante. De 2016 à 2019 (+ un passage en 2020) la Province du Brabant Wallon a repris le flambeau pour permettre à l'équipe du CRSenne d'attaquer de nouveaux cours d'eau! Depuis, la Thines fait l'objet d'une **surveillance accrue** et d'une gestion ponctuelle là où cela est nécessaire (le cours d'eau est parcouru 2 fois sur la saison de végétation).

Une station de **renouées asiatiques** située en amont de la Thines fait l'objet d'un projet pilote mené conjointement par le CR Senne, la Province du Brabant wallon et le PCDN de Nivelles (rue Longue Bouteille à Baulers).

La **berce du Caucase** a disparu, grâce aux gestions, des berges de la Thines depuis quelques années mais il faut rester vigilant !

### Une commune zéro pesticide avant l'heure et un cadre de vie « 4 fleurs »

Les pesticides employés sur les terrains peuvent se retrouver dans l'eau et causer des dommages au milieu aquatique. Bien avant l'application en 2014 de l'arrêté du Gouvernement wallon en la matière, la Ville de Nivelles a décidé de s'engager dans la voie du « **zéro pesticides** ». Et quelle réussite ! Puisque dans le cadre de sa participation à l'opération « Villes et Villages fleuris » organisée par la Province du Brabant wallon, Nivelles a encore décroché le **label 4 fleurs** pour le fleurissement, la végétalisation, l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie de ses habitants. Sans pesticides, c'est possible ! Et tout bon pour nos nappes phréatiques.

Des **captages d'eau** existent sur Nivelles, notamment à Baulers. Après analyse des polluants retrouvés dans ces eaux souterraines, la SPGE a mis en place un « contrat captage » afin de **lutter contre ces polluants**. A l'instar d'un contrat de rivière, le contrat de captage rassemble une série d'acteurs ayant un rôle à jouer pour l'amélioration de la qualité des eaux souterraines sur un territoire donné, et définit une série d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la situation. Le Contrat de captage Baulers G2 s'est déroulé sur la période 2014-2016. Coordonné par l'ASBL Phyteauwal, le contrat captage avait pour objectif de sensibiliser le grand public, plus particulièrement les particuliers et entreprises de jardinage situés sur la zone d'alimentation du captage, à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Aujourd'hui plusieurs molécules impactent encore les captages de Baulers et Clarisses (pollution lente et persistante), un nouveau contrat captage plus global va donc démarrer sur base d'un diagnostic réalisé par le CRA-W et l'ULg Gembloux Agro Bio-Tech avec l'élaboration prochaine d'un programme d'actions à plus large spectre.

À suivre donc...

Source : Rif tout dju N° 528 – 9 de 2016

# Senne - nature

## L'EAUdyssée de la Chevêche

Peut-être l'avez-vous déjà aperçue perchée sur son piquet le long des champs, à l'affût du premier rongeur qui oserait s'aventurer dans son champ de vision.

### Un petit rapace

La chevêche d'Athéna ou déesse aux yeux d'or, anciennement appelée chouette chevêche de son nom scientifique *Athene noctua*, est un petit rapace. Elle mesure à peine une dizaine de centimètres contre une trentaine pour sa cousine la chouette effraie. Elle aime vivre dans des milieux ouverts tels que des prairies à la végétation basse pour y déceler ses proies (insectes, vers de terre, petits mammifères, ...). Elle affectionne les alignements d'arbres têtards le long des ruisseaux. De plus, il s'agit du seul membre de la famille des hiboux et des chouettes à chasser avant que le soleil ne soit couché.

### Un habitat fragile

Malheureusement elle est menacée par la destruction de son habitat, la raréfaction des proies à la suite des changements des pratiques agricoles, la destruction des sites de nidification potentiels, les collisions avec des voitures ou des trains, ...

### Un début de vie difficile

Pour ne pas arranger les choses, la chevêche n'a pas un début de vie de tout repos, les couples s'installent dans un arbre creux pour que la femelle puisse au printemps y pondre en moyenne 4 œufs et les couvrir durant un mois avant d'éclore. Les juvéniles seront nourris par leurs parents jusqu'à ce qu'ils soient en âge de pouvoir voler. Mais cet animal n'est pas connu pour son goût pour le nettoyage et les nids finissent rapidement par être remplis par les excréments des jeunes ainsi que les crasses qui peuvent s'y accumuler. Les oisillons pataugent dedans, ce qui peut être vecteur de maladies pouvant décimer la fratrie.

Cela donne lieu à un étrange



Adulte à l'affût ©Dunk, CC BY 2.0, <https://www.flickr.com/photos/dullhunk/7092835215>

comportement au sein de cette espèce, en effet avant que les jeunes ne soient en âge de voler et de pouvoir se débrouiller seul, ils vont se jeter hors du nid familial et tomber au pied de leur arbre pour ensuite aller escalader l'arbre le plus proche et se trouver une anfractuosité dans celui-ci pour y passer le reste de leur période juvénile mais toujours en vivant aux dépens de papa et maman. **Ces premiers mois de vie ne sont pas de tout repos** et diminuent leurs chances de survie car ils sont extrêmement vulnérables une fois au sol et devant trouver un autre arbre.

### Une aide bienvenue

Afin de leur permettre de nicher plus facilement, **des nichoirs à chevêches**

peuvent être installés dans des prairies à quelques mètres de hauteur, ceux-ci sont reconnaissables à leurs grosses buses à l'entrée. Un tel diamètre n'est pas pour la chevêche qui pourrait très bien s'accommoder d'une buse plus étroite, mais cette largeur empêche la fouine, principal prédateur de la chevêche, d'entrer dans le nid en s'enroulant autour de la buse afin de dévorer les œufs. L'autre intérêt de placer des nichoirs est que l'on peut venir plusieurs fois vérifier la santé des jeunes, les baguer et nettoyer le nid.

En mars cette année, l'équipe du CRSenne a fabriqué **8 nichoirs durant deux jours avec les jeunes de Color'Ados** (Service d'aide en milieu ouvert (AMO) agréé et subventionné par la Communauté française, faisant

# Senne - nature

## L'EAUdyssée de la Chevêche

partie du secteur de l'Aide à la Jeunesse. Ils aident des jeunes de 15-20 ans en décrochage scolaire à reprendre pied). Afin de familiariser les adolescents à la chevêche, la journée a démarré avec une petite présentation de l'oiseau suivi par le visionnage du documentaire « Au royaume d'Athéna » de Robert Henno. Les nichoirs ont été placés à deux endroits sur de belles allées de saules têtards : une prairie située le long du Laubecq à Tubize, et dans la vallée du Ham à Odeghien (Braine-l'Alleud).

### La chevêche dans l'histoire

Durant l'Antiquité grecque, elle était l'un des attributs d'Athéna, fille de Zeus et de Métis, née du crâne de son père, déesse de la sagesse et protectrice de la ville d'Athènes d'où

elle tire son nom. Selon la légende, Athéna et Poséidon se disputaient la protection de la ville et ce furent les habitants qui durent les départager : les hommes prirent parti pour Poséidon et les femmes pour Athéna. Athéna l'emportant d'une voix, Poséidon fou de rage faillit détruire la cité. Pour apaiser

sa colère, il fut décidé qu'à partir de ce jour les femmes ne seraient plus considérées comme des citoyennes et ne purent plus voter ni transmettre leur nom à leurs enfants.

Par métonymie, les chouettes acquirent ce **symbole de sagesse de la ville d'Athènes**. La chouette était un motif courant sur les vases et les drachmes, pièces de monnaie de l'époque qui étaient frappées à son effigie. Ainsi pour commémorer cela des pièces d'1€ grecques furent frappées.

Cependant l'histoire a retenu qu'il s'agissait d'une chouette en général et non d'une chevêche. Ainsi Hegel écrit : « Ce n'est qu'au début du crépuscule que la chouette de Minerve prend son vol. » Cocasse quand on sait que la chevêche est un rapace diurne.

Maintenant quand vous verrez dans une œuvre une chouette utilisée pour symboliser la sagesse ou comme emblème de soldat antique dans un Péplum vous saurez d'où cela vient.

Pour plus d'informations : <http://www.noctua.org/>

### Sources

« Au royaume d'Athéna », Robert Henno, 2017 / « Cahier technique chevêche » Didier Clech Fondation Nature et Découvertes / Hegel, Principes de la philosophie du droit, Gallimard, 1940 / Eason, C. (2008). Fabulous Creatures, Mythical Monsters, and Animal Power Symbols: A Handbook. Greenwood Publishing Group.



À gauche : pièce d'un euro à l'effigie de la chevêche d'Athéna © Guy Delsaut  
À droite : drachme d'époque 480-420 av. J-C © By Marie-Lan Nguyen (User:Jastrow), 2009-02-28, CC BY 2.5, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=6911343>



Nichoirs à Chevêche d'Athéna construits et placés par le CR Senne et Color'Ados © CRSenne

Province du Brabant wallon - Province de Hainaut - Braine-l'Alleud - Braine-le-Château - Braine-le-Comte - Chapelle-lez-Herlaimont - Courcelles - Ecaussinnes - Enghien - Ittre - La Louvière - Le Roeulx - Manage - Morlanwelz - Nivelles - Pont-à-Celles - Rebecq - Seneffe - Silly - Soignies - Tubize - Waterloo - SPW Mobilité et Infrastructures - Commission Consultative de l'Eau - SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement - Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) - Société Wallonne des Eaux (SWDE) - Hainaut Ingénierie Technique (HIT) - Wateringue de la Senne - ADESA - Amis du Bonhomme de Fer - APNE - Centre Culturel de Tubize - Centre de Loisirs et d'Information - Centre Santé Environnement - Cercles des Naturalistes de Belgique, sections locales de «La Niverolle El Mouqet», «Entre Dendre et Senne» et «La Verdinie» - CIE d'Enghien - CRIE de Mariemont - Comice agricole du canton d'Enghien - Corps Royal des Cadets de la Marine - Enghien environnement Nature & Transition - Circuits Brabant-Hainaut - Coordination Senne - Fondation Rurale de Wallonie (FRW) - Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) - Fédération halieutique et piscicole du sous bassin de la Senne - Guides-nature des Collines - Hainaut Développement - Maison du Tourisme au pays du Centre - Maison du Tourisme du Brabant wallon - Maisons Fluviales - Mieux-vivre à Thieusies-Casteau - Natagora Brabant wallon - Natagora Haute-Senne - Nature Évasion - Noctua - PLP - Les Culots - Bois du Drape (Comité de quartier) - Royal Pêcheurs Réunis de Tubize - Royal Syndicat d'Initiative de Braine-le-Château - Sauvégardons Notre Environnement (SNE) asbl - SOS Inondations Tubize - Syndicat d'initiative et du tourisme d'Ittre - Voies d'eau du Hainaut - CCAT de Soignies - Commission environnement et sécurité du zoning de Feluy - Office du Tourisme de Braine-le-Comte - Office du Tourisme et du Patrimoine de Tubize (OTP) - Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO) - PROTECT'Eau - Votre partenaire économique et environnemental en Brabant wallon (in BW) - Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Territoire (IDEA) - Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économique (IGRETEC) - Intercommunale de Propreté Publique du Hainaut Occidental (IPALLE) - Interyacht (Royal Yachting Club Ittre) - Vivaqua



Ce bulletin trimestriel est réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des Provinces du Brabant wallon et de Hainaut ainsi que des 20 Communes partenaires du Contrat de Rivière Senne : Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Ecaussinnes, Enghien, Ittre, La Louvière, Le Roeulx, Manage, Morlanwelz, Nivelles, Pont-à-Celles, Rebecq, Seneffe, Silly, Soignies, Tubize, Waterloo.

## Contrat de Rivière Senne asbl

Place Josse Goffin, 1 - 1480 Clabecq  
02/355.02.15  
info@crsenne.be  
www.crsenne.be

